

## 1965, année de reprise dans l'assurance au Canada

Gérard Parizeau

Volume 34, numéro 2, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103577ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103577ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parizeau, G. (1966). 1965, année de reprise dans l'assurance au Canada. *Assurances*, 34(2), 110–116. <https://doi.org/10.7202/1103577ar>

# 1965, année de reprise dans l'assurance au Canada<sup>1</sup>

par

GÉRARD PARIZEAU

110

Passer d'une perte technique de quelque 78 millions en 1963 et de quelque 52 millions en 1964 à un bénéfice technique d'environ 7 millions en 1965 serait pour n'importe quel groupe d'entreprises un résultat appréciable.<sup>2</sup> C'est ce qui s'est produit dans le commerce des assurances autres que vie l'année dernière au Canada. C'est dire qu'enfin, dans l'ensemble, les tarifs — base de tous les espoirs et de toutes les désolations — semblent avoir atteint un niveau assez élevé pour permettre aux assureurs de faire face aux frais d'administration et aux sinistres. Je dis bien, dans l'ensemble, car si, dans certaines provinces, le niveau des primes paraît suffisant, il ne l'était pas encore ailleurs durant le dernier exercice. Et c'est pourquoi on a tenté, par une nouvelle augmentation du tarif-automobile au début de 1966, d'atteindre le point d'équilibre. Dans la province de Québec, on s'est contenté d'une très légère hausse, en assurance-automobile,<sup>3</sup> hausse peut-être justifiable au strict point de vue statistique, mais sûrement pas au point de vue psychologique. A notre avis, il aurait mieux valu attendre l'effet des hausses successives qui ont eu lieu depuis 1964, sans avoir recours à

---

<sup>1</sup> Texte du discours prononcé par M. Parizeau, à titre de président, à l'assemblée générale de La Nationale, compagnie d'assurance contre l'incendie et des risques divers. — A.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont tirés de "Canadian Underwriter" du 15 avril 1966. Ils ne comprennent pas ceux des sociétés d'assurance-vie et des sociétés qui ne font que de l'assurance-accidents et maladie.

<sup>3</sup> 1½% pour cent environ.

de nouvelles augmentations même si celles-ci semblaient justifiables théoriquement ou mathématiquement. Dans le contexte politique actuel, nous pensons qu'il vaudrait mieux ne pas chercher à avoir raison envers et contre tous puisque l'on a des moyens d'action qui donneront les résultats voulus sous peu. L'exercice courant semble confirmer en effet que, dans la province de Québec tout au moins, l'on a atteint ou même dépassé légèrement le point d'équilibre; ce qui est excellent puisque, comme toute autre entreprise, la compagnie d'assurance a le droit de réaliser un profit technique raisonnable — que la concurrence se charge de réduire au minimum il est vrai. Même si ce minimum est variable d'une année à l'autre et d'un assureur à l'autre, il est justifiable, nécessaire même, comme l'est le bénéfice de n'importe quelle entreprise, à la condition:

111

a) que les actionnaires ne s'empressent pas de toucher le profit entièrement sans penser à l'avenir;

b) que les réserves voulues soient constituées. En assurance, la sécurité des opérations est l'élément essentiel, le rendement du capital engagé venant ensuite, mais très loin derrière. S'il est patient, l'actionnaire retrouvera dans un avenir plus ou moins immédiat ou lointain, ce à quoi il a renoncé momentanément pour donner à la compagnie la masse de manœuvre dont elle a besoin.

Une question se pose: dans quels domaines l'amélioration s'est-elle produite au Canada? La réponse est relativement facile à donner. Elle s'est manifestée surtout dans l'assurance-automobile, où le rapport des sinistres aux primes est tombé de 78.11 à 69.67 pour cent, alors que les primes acquises et les sinistres s'établissaient à 529 millions et 369 millions respectivement, contre 441 et 345 millions l'année précédente. De son côté, le rapport sinistres-primes de l'as-

surance contre l'incendie diminuait légèrement de 58.13 à 57.20 et celui des assurances-accidents passait de 68.18 à 67.45.<sup>1</sup>

En somme, dans l'ensemble:

112 (a) le revenu-primas a bénéficié en 1965 des augmentations de tarif appliquées depuis 1964 tant en assurance-automobile qu'incendie et dans quelques autres domaines, comme l'assurance de responsabilité civile, vol, etc.;

(b) les sinistres-automobiles ont augmenté suivant la tendance dans tous les pays du monde, mais, heureusement, pas dans la même proportion que les primes.

L'assurance-automobile prend chaque année plus d'importance dans le domaine qui nous intéresse. Alors que, pendant longtemps, c'est l'assurance-incendie qui en était le principal élément, l'assurance-automobile domine de plus en plus. A tel point que les résultats d'ensemble de l'exercice varient d'abord suivant ceux de l'assurance-automobile. Si les autres domaines ont une importance très grande, les profits réalisés avec eux ne font guère que contrebalancer les pertes subies avec l'assurance-automobile. De plus en plus, l'avenir de l'assurance au Canada sera donc fonction dans une forte mesure des résultats de celle-ci. Et c'est pourquoi les compagnies, à notre avis, doivent:

(i) ne pas hésiter à dépenser les sommes nécessaires pour rechercher des manières nouvelles de procéder au triple point de vue production, tarification et règlement des sinistres. Elles ont à leur disposition le Bureau des assurances du Canada. Elles ont des statistiques très élaborées. Elles peuvent dégager et expliquer les raisons essentielles des bonnes et des mauvaises années et, probablement, en tirer des règles, des directives et des techniques nouvelles de tarification et

---

<sup>1</sup> Chiffres tirés de "Canadian Underwriter" numéro du 15 avril 1966. P. 18.

de sélection. Elles disposent des fonds nécessaires pour faire travailler des équipes de chercheurs à leurs problèmes. Il faudrait qu'elles se rendent mieux compte que là est la solution de leurs difficultés plus que dans des modifications périodiques de tarifs. Déjà, un certain effort a été fait, mais il est très insuffisant de constater après coup les erreurs faites et de bousculer le marché et l'opinion publique pour revenir à un état plus sain. En continuant de procéder comme on le fait actuellement, nous doutons fort qu'on cesse d'obtenir les mêmes résultats. On s'expose ainsi à perdre en deux ans les bénéfices de dix ans, à exaspérer le public qui n'est plus ce qu'il a été longtemps et à rendre extrêmement hésitant et nerveux le marché de la réassurance;

113

(ii) Les assureurs doivent aussi, à notre avis, user de leur influence sur les gouvernements provinciaux et sur les tribunaux pour que les lois soient observées. Actuellement, on dispose de tout l'arsenal voulu; mais tant que l'État appliquera les règles de la circulation, de l'émission des permis de conducteurs, de la surveillance des voitures comme il le fait maintenant; tant que les tribunaux ne seront pas plus sévères dans l'imposition des peines et des amendes; tant qu'on continuera d'accorder un permis de conducteur aux automobilistes imprudents, casse-cou ou quasi criminels d'intention, tout en forçant le Fonds des risques assignés à les assurer, on n'arrivera à rien. Certains gouvernements ont fait récemment un gros effort policier pour lutter contre les incendies criminels et contre le vol des voitures-automobiles. Et l'on a vu le résultat immédiatement, même si la preuve reste l'écueil presque infranchissable. C'est de ce côté que les assureurs-puissants par leur capitaux — et les syndicats ouvriers — non moins puissants par le nombre de leurs membres — doivent agir. Il y a là un domaine où s'entendre devrait être facile puisqu'il s'agit de travailler au bien commun.

114 Il faudrait aussi, croyons-nous, que les assureurs expliquent mieux au public la raison des mesures qu'ils doivent prendre chaque année. Lorsque les tarifs diminuent, les assurés sont enchantés. Par contre, quand ils augmentent, tout le monde est mécontent. Or, pour se donner la peine de bien expliquer au public pourquoi on agit dans un sens ou dans l'autre, il ne faudrait pas attendre que l'opinion soit exaspérée, sans quoi on s'expose à des réactions aussi violentes que radicales. Nous savons que l'on fait un certain effort dans ce sens actuellement. Est-il suffisant dans les provinces anglophones? Peut-être, mais nous savons tous que l'effort de propagande est insuffisant dans la province de Québec, tant au point de vue technique que psychologique;

(c) l'assurance contre les accidents et la maladie a continué de se développer malgré la concurrence de l'État dans le domaine de l'assurance-hospitalisation. La force de production de l'assurance privée est telle qu'elle est parvenue jusqu'ici non seulement à garder ce qu'elle a, mais à l'augmenter.<sup>1</sup> L'explication, c'est que, fort heureusement pour l'initiative privée, l'État pourvoit généralement aux besoins individuels à un niveau inférieur à la réalité. L'assureur privé peut d'autant plus facilement développer ses affaires dans ces conditions que la note d'hôpital et les frais médicaux s'établissent ordinairement très au-delà du barème d'indemnité fixé par l'État et, enfin, que la rémunération moyenne de l'individu continue d'augmenter, parmi ceux en particulier qui ne veulent pas se contenter de la chambre semi-privée qu'offre l'assurance-hospitalisation. Si celle-ci est étendue au point de garantir la plupart des frais actuellement exclus, il est diffi-

<sup>1</sup> Voici les chiffres pour 1964 et 1965. Nous les tirons du numéro de "Financial Post" du 16 avril 1966.

<i>Assurance-accident et maladie : en millions de dollars</i>		
Primes acquises .....	280	237
Sinistres et frais de règlement .....	216	174
Rapport des sinistres aux primes .....	77%	74%

## A S S U R A N C E S

cile de dire ce qui se passera. Il est possible, cependant, que la situation ne change pas tellement, dans l'ensemble, même si l'expansion a lieu principalement dans le domaine de l'assurance collective.

En somme, messieurs, et c'est ainsi que je conclus:

1° — l'assurance autre que vie bénéficie de plus en plus des augmentations de tarifs mises en vigueur depuis 1964. Nous en avons constaté les premiers résultats en 1965. L'année courante en accusera davantage le bien-fondé, croyons-nous.

115

2° — En assurance et, en particulier, en assurance-automobile, on a pris certaines dispositions pour diminuer les frais.

3° — Il reste à faire un très gros effort de recherche, de normalisation des méthodes de travail, de formation du personnel. Dans certaines compagnies on le fait actuellement, mais il faudrait qu'il soit généralisé tant au niveau individuel que collectif, par le truchement des groupements d'assureurs dont on dispose.



Quant à l'assurance sur la vie, elle ne semble pas avoir en ce moment de problèmes de production.<sup>1</sup> Sa difficulté prin-

<sup>1</sup> Voici les chiffres comparatifs pour 1964 et 1965 (en millions de dollars).

<u>Production au Canada</u>	1964	1965	Augmentation en %
Assurance individuelle ... ..	\$ 5,722	\$ 6,277	10
Assurance collective ... ..	2,496	2,967	19
Total ... ..	<u>\$ 8,218</u>	<u>\$ 9,244</u>	<u>12</u>
 <u>Assurance en vigueur au Canada</u>			
Assurance individuelle ... ..	\$41,473	\$44,701	8
Assurance collective ... ..	24,287	28,243	16
Total ... ..	<u>\$65,760</u>	<u>\$72,944</u>	<u>11</u>

Ces chiffres sont tirés du "Financial Post" du 2 avril 1966.

Quant au coût de l'assurance avec participation, il diminue régulièrement depuis quelques années par suite du coût décroissant de la mortalité et de la participation aux bénéfices qui augmente avec le rendement croissant des placements.

116

cipale est dans l'orientation de ses placements et dans son coût technique. Le rendement est de plus en plus élevé, mais à la hausse correspond une baisse de valeurs qui est substantielle dans certains cas, quand on tient compte de l'importance des placements à revenu fixe. La faiblesse du marché des valeurs mobilières empêche, comme vous le savez, de contrebalancer la perte par une hausse généralisée du portefeuille-actions. Pour des raisons diverses que ne justifie pas toujours la raison, la Bourse est faible, hésitante, pessimiste, facilement en baisse devant les moindres nouvelles défavorables. Il est vrai que les assureurs-vie ont un faible pourcentage de leur actif en actions ordinaires. La double tendance à la baisse des titres mobiliers présentera momentanément un problème d'envergure si le mouvement s'accroît ou se maintient jusqu'au 31 décembre, date fatidique qu'a fixée le législateur.



Voilà, messieurs, les remarques que j'ai voulu vous communiquer pour résumer la situation actuelle dans le domaine des assurances.

---

**Des textes utiles :**

Comment analyser le bilan d'une société avant l'émission de l'assurance garantie d'exécution de contrat. Dans "Pacer", cet excellent bulletin de la Prudential of London, juillet 1966.

Le "Manuel de l'Association des Courtiers d'assurances" de la province de Québec : texte de 300 pages, très précieux pour celui qui veut savoir comment se traite l'assurance au Canada et dans la province de Québec en particulier.

"Exposures not commonly insured", c'est-à-dire ce que l'on n'assure pas généralement, mais ce que l'on peut garantir si on le veut Dans "Risk Management and Employee Benefit Planning". A. M. A. New-York.